

ASSEMBLÉE NATIONALE28 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 164

présenté par
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

ARTICLE 12

Après les mots :

« de façon significative et durable au développement économique »,
supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

La liste proposée par cette phrase est une liste quantitative qui risque, dans la pratique, de devenir une liste exclusive.